

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

RELATIF AU PARQUET EUROPÉEN ET À LA JUSTICE PÉNALE SPÉCIALISÉE - (N° 2731)

AMENDEMENT

N° CL7

présenté par

Mme Zitouni, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire et Mme Zitouni

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 8 BIS, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.